

Natura Aquitaine

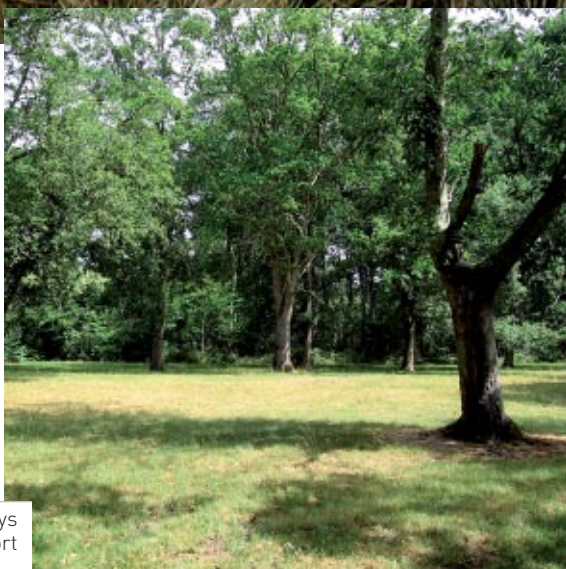
N° 1

Juillet
2008

lettre d'information DIREN



Dunes de la pointe du Verdon



Airial du pays de Roquefort

Éditorial

La préservation de la biodiversité, indispensable à la vie de l'homme, est de plus en plus affirmée aux plans international, national et local. Tout récemment et après le Grenelle de l'Environnement, un support de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) a rappelé la nécessité de mettre fin à la perte de la biodiversité constatée depuis des années. Natura 2000 est un des moyens de préserver ce patrimoine naturel dont la richesse est souvent intimement liée à l'activité humaine.

Le réseau aquitain a été finalisé pour la partie terrestre en 2005 et est en voie de l'être côté mer. La gestion de ces sites a d'ores et déjà été lancée et beaucoup d'acteurs locaux (élus, usagers, propriétaires, associations...) y ont participé activement. Un tiers des sites sont ainsi dotés d'un Document d'Objectifs validé ou en cours d'élaboration et des propriétaires, agriculteurs et non-agriculteurs de plus en plus nombreux, marquent leur adhésion en signant des contrats ou des chartes avec l'État.

Conséquence des malentendus initiaux dans le lancement de ce projet, on note toutefois un retard relatif de l'Aquitaine dans la mise en œuvre nationale de Natura 2000 en dépit de territoires particulièrement riches et diversifiés.

À ce titre, le rôle des collectivités territoriales, renforcé depuis 2005, est primordial. Il traduit l'inscription de Natura 2000 dans les politiques territoriales locales. En Aquitaine, des collectivités se sont déjà inscrites dans cette appropriation en réalisant et animant les Documents d'Objectifs et en présidant les comités de pilotage.

Ce premier numéro d'une lettre annuelle d'information régionale sur Natura 2000 vise à apporter des informations de toute nature aux personnes concernées par un site afin de développer un esprit de réseau, favorable à une diffusion des échanges et des expériences.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

M. Francis IDRAC. Préfet de la Région Aquitaine

Sommaire

Page 2
Dossier : de la directive « Habitats » au Document d'Objectifs

Page 3
Témoignage

Page 4-5
La gestion du réseau

Page 6
Des outils à disposition

Page 7
Mieux connaître...
Les espèces et habitats d'intérêt communautaire : les prairies

Page 8
Les actualités en bref

De la directive « Habitats » au Document d'Objectifs

La constitution du réseau Natura 2000 résulte de la mise en œuvre de deux directives de l'Union européenne : les directives « Oiseaux » de 1979 et « Habitats » de 1992. Celles-ci, grâce à des comités d'experts issus des organismes de recherche des pays membres, identifient des milieux naturels (« habitats »), ainsi que des espèces faunistiques et floristiques, remarquables par leur rareté et leur fragilité. Chacun des 27 pays membres de l'UE a alors proposé des sites pour former le « réseau Natura 2000 ».

• L'Aquitaine, région « phare »

En Aquitaine, comme dans toutes les régions françaises, des inventaires floristiques et faunistiques ont servi de base à la sélection des sites Natura 2000. Celle-ci a ensuite été évaluée par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) selon une méthode validée par le Conseil scientifique national de la protection de la nature (CNP), instance composée de scientifiques mais également des acteurs du monde rural. Après examen par l'UE, la liste nationale a été achevée en 2006.

Ce sont ainsi 150 sites Natura 2000 terrestres qui sont ou vont être désignés prochainement en Aquitaine : 124 au titre de la directive « Habitats » – comme « Zones spéciales de conservation » (ZSC) – et 26 au titre de la directive « Oiseaux » – comme « Zones de protection spéciale » (ZPS). Ils couvrent respectivement 484 247 et 197 407 hectares, soit une superficie totale sans double

compte – certains territoires étant concernés par les deux directives – de 512 458 hectares, représentant 12,4 % de la surface régionale. Ces chiffres placent l'Aquitaine parmi les régions françaises les plus impliquées. Ils sont autant le reflet d'une exceptionnelle diversité de conditions de milieux que de l'action des femmes et hommes qui y vivent et ont su les préserver.

• La « stratégie 2010 »

Les sites aquitains connaissent des niveaux d'avancement variés : en effet, pour chacun d'eux, un « Document d'Objectifs » (Docob) doit être élaboré par un opérateur technique pour le compte d'un comité de pilotage (Copil) qui associe l'ensemble des représentants des acteurs locaux. Ce plan de gestion a pour but de définir les objectifs de développement durable et mesures concrètes de gestion nécessaires à la conservation des habitats et espèces dits « d'intérêt communautaire ». La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 sur le Développement des territoires ruraux (loi « DTR ») renforce le rôle des collectivités territoriales, qui peuvent désormais remplacer le préfet à la présidence du Copil et piloter l'élaboration et l'animation (en régie ou avec un prestataire technique) du Docob, dont le Copil entérine les différentes phases. Une fois le Docob validé, le site entre dans sa phase d'animation, toujours suivie par le Copil : une démarche de contractualisation volontaire a été privilégiée par la France.

La région Aquitaine ambitionne de voir l'ensemble de ses Docob achevés, ou du moins lancés, d'ici 2010. Au 1^{er} juillet 2008 :

- 30 sont validés par les Copil et passés dans la phase d'animation ou en voie de l'être. Près de 115 contrats ont été signés entre l'État et les acteurs locaux ;
- 23 sont en cours d'élaboration ;
- 97 n'ont pas encore démarré (Copil non installé).

Dans presque tous les cas, l'opérateur est une structure locale impliquée dans la gestion du site, dont 40 % sont des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale.



Grand Dauphin

• Natura 2000 en mer

L'ensemble des États de l'UE doit constituer un réseau cohérent et suffisant sur leur espace maritime, pour la mi-2008. En France, suite à la circulaire du 20 novembre 2007 concernant les compléments à apporter au réseau Natura 2000 en mer, le MNHN a recensé 96 secteurs. Il peut s'agir de sites nouveaux ou d'extensions de sites existants. Ainsi, en Aquitaine, 26 des 150 sites Natura 2000 concernent déjà le domaine marin, soit une surface de 53 673 hectares :

- 17 sites (27 264 ha) au titre de la directive « Habitats » ;
- 9 sites (26 409 ha) au titre de la directive « Oiseaux ».

Les propositions de compléments identifient 9 secteurs, 5 au titre de la directive « Oiseaux » et 4 au titre de la directive « Habitats ».

Les modalités de la mise en place du réseau maritime suivent celles du réseau terrestre. Sur les sites exclusivement situés au-delà de la laisse de basse mer, le préfet maritime arrête la composition du Copil et le préside. Il peut déléguer cette présidence et le pilotage de la démarche aux collectivités présentes dans le comité qui souhaitent s'impliquer davantage. Une fois le Docob achevé, la possibilité de souscrire à la charte Natura 2000 (cf. p. 6) et/ou de contractualiser est également prévue pour les exploitants professionnels (pêcheurs, aquaculteurs), via les contrats Natura 2000 et les engagements aqua-environnementaux.

Focus

Collectivités : un rôle majeur à jouer

La loi « DTR » a considérablement renforcé les prérogatives des collectivités territoriales, qui ont désormais la faculté de porter l'élaboration et/ou la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (pour le compte du Copil). Déjà fortement impliquées comme opératrices du Docob ou signataires de contrats de gestion, beaucoup d'entre elles saisissent maintenant cette opportunité qui leur offre la garantie de mener une démarche de territoire organisée, en concertation étroite avec les acteurs locaux qu'elles connaissent bien, parfaitement articulée avec leurs autres domaines d'interventions et permettant donc un enrichissement et une valorisation accrue de leurs actions.

Pour les collectivités, dresser un état plus détaillé des connaissances écologiques et socio-économiques constitue un atout dans l'évaluation de leurs documents d'urbanisme et des projets sur leur territoire. Enfin, cette proximité sert la gestion du site : elle préserve les spécificités locales dues au savoir-faire des hommes et des femmes ayant l'habitude de la côtoyer.

L'avis des collectivités

Sébastien Lavigne

Technicien au Syndicat d'aménagement des eaux des bassins versants de l'Engranne et de la Gamage (structure porteuse du Docob sur le site « Réseau hydrographique de l'Engranne »).

Est-ce que pour vous les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans l'élaboration du réseau Natura 2000 ?

À mon sens, les collectivités territoriales et notamment les structures intercommunales ont un rôle essentiel à jouer en tant qu'opérateur local du Document d'Objectifs d'un site. Il s'agit d'interlocuteurs incontournables, permettant au mieux l'expression et la prise en compte des enjeux locaux.

Comment votre mission d'opérateur se déroule-t-elle ?

Notre mission d'opérateur se déroule dans un climat de confiance remarquable. Une dynamique locale s'est engagée grâce à la phase de concertation que nous sommes en train de mener. Des groupes de travail thématiques se sont formés, dans lesquels chacun peut exprimer ses points de vue, les contraintes liées à son activité...

L'ancienneté du syndicat et son côté « local » constituent-ils un « plus » dans l'acceptation du site par les différents acteurs ?

Indéniablement. Le Syndicat mixte intercommunal a une expérience reconnue dans toute la vallée de l'Engranne. Cette image positive a été renforcée ces dernières années par des actions qui ont largement contribué à rendre notre structure incontournable sur les questions de conservation des habitats naturels de la vallée. D'autre part, il faut avouer que cette désignation a également permis de rassurer nombre d'acteurs

locaux qui « redoutaient » une certaine instrumentalisation de la gestion à venir du site. Tous ces éléments ont rendu légitime notre mission d'opérateur du Docob.

Rencontrez-vous malgré tout des difficultés ?

Le site Natura 2000 se limite aux abords immédiats du réseau hydrographique; les mesures de gestion définies dans le Docob s'appliquent donc seulement à ce secteur. Toutefois, le bassin-versant reste l'entité la plus adaptée pour gérer un cours d'eau. L'impossibilité de définir des mesures de gestion sur l'ensemble du bassin-versant est donc un frein à la mise en place d'une politique de conservation cohérente. Cependant, d'autres mesures existent pour venir conforter à l'échelle du bassin-versant les mesures proposées dans le périmètre Natura 2000.

La région Aquitaine, foyer de biodiversité

Laurent Soulier

Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Aquitaine, instance notamment sollicitée sur les questions relatives au réseau Natura 2000.

Je crois savoir que la région possède une responsabilité toute particulière vis-à-vis des migrateurs, notamment les poissons et les oiseaux ?

Le sud du golfe de Gascogne constitue un lieu de passage et d'hivernage privilégié pour de nombreux oiseaux migrateurs marins: Pingouin torda, Fou de Bassan, Phalarope, Mouette tridactyle, goélands... Certains ont servi à définir les sites du réseau Natura 2000 en mer, via la directive « Oiseaux ». Enfin, chez les oiseaux terrestres, la Grue cendrée est le symbole le plus éclatant de l'importance du « corridor » aquitain entre les régions polaires et tropicales.

Concernant les poissons migrateurs, le bassin Dordogne-Garonne-Gironde demeure le seul en Europe où l'Esturgeon se reproduit encore! Il ne faut pas non plus oublier la présence de 5 espèces de lamproies, 2 d'aloses et de l'Anguille. Enfin, le Saumon atlantique, espèce emblématique, est également bien

présent en Aquitaine. La seule pêcherie professionnelle de France est d'ailleurs installée sur le bassin de l'Adour, avec le double objectif de gérer le stock d'un point de vue économique et conservatoire.

Un certain nombre de mammifères marins fréquentent régulièrement nos côtes, tels le Grand Dauphin, le Globicéphale noir ou le Marsouin. C'est le cas aussi du Phoque gris, dont les jeunes de l'année, fatigués, s'échouent sur le littoral et sont alors pris en charge par le Réseau national échouage. Le Cachalot pygmée et les baleines à bec, plus océaniques et attirés par la présence de canyons au large de Capbreton et du Cap-Ferret abritant leurs proies favorites (les céphalopodes), sont parfois observés, tout comme les phoques des régions polaires. L'échouage des adultes de Tortues luth et des jeunes Caouannes est assez régulier.

Le réseau Natura 2000 en mer est en train de se constituer. La connaissance de nos fonds marins littoraux est-elle aussi avancée que celle des milieux terrestres ?

Le milieu maritime n'est certes pas aussi connu que son homologue terrestre; toutefois, il ne faut pas croire que l'on ne sait rien à son sujet... Avec notamment le soutien des collectivités, l'acquisition de données progresse: les oiseaux et mammifères marins sont assez bien étudiés, de même que les

poissons grâce à la pêche. Les lacunes sont par contre très importantes au niveau des fonds marins, ce que l'on appelle le « benthos ». Celui-ci, au rôle fondamental, intègre 3 grandes entités en Aquitaine: les fonds sablo-vaseux des estuaires servant de nourriture et de recrutement pour la faune, la vaste côte sableuse de la Gironde à l'Adour et le littoral rocheux au Pays basque. Ce dernier, véritable carrefour des influences atlantique et méditerranéenne, attire même certaines espèces tropicales comme le Baliste ou le Poisson-Lune! En raison d'un déficit important de données sur ces zones et malgré quelques campagnes scientifiques, la mise en place d'une gestion sur ces habitats nécessitera l'élaboration d'un programme d'amélioration des connaissances. Il nous faut donc poursuivre les efforts engagés pour mieux comprendre les mécanismes qui régissent le milieu marin.

Chiffres en Aquitaine

Près de 115 contrats signés au 15 mai 2008 pour 1,9 M€.

22 collectivités territoriales/établissements publics de coopération intercommunale opérateurs de Documents d'Objectifs (sur 53 démarrés ou achevés).
35 sites au titre du réseau Natura 2000 en mer (pour tout ou partie de leur périmètre).

La gestion du réseau

Gironde

L'élaboration des Documents d'Objectifs se poursuit avec desancements portés par les collectivités (syndicat de bassin-versant de l'Engranne, syndicat des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines). Des diagnostics* ont également été réalisés; ils serviront de base à l'établissement ultérieur des Docob.

Sur les 41 sites gérés par la Gironde, 7 Docob ont été validés par les comités de pilotage et 9 sont en cours d'élaboration : l'objectif d'avoir une démarche initiée sur tous les sites en 2010 devrait donc être atteint. L'animation des sites dont les Docob ont été validés va commencer, ce qui devrait permettre bientôt la signature de contrats et de chartes avec les propriétaires et ayants droit.

→ Marie-Laure Lagarde (DDAF 33) :
marie-laure.lagarde@agriculture.gouv.fr

Landes

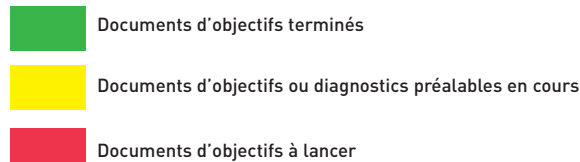
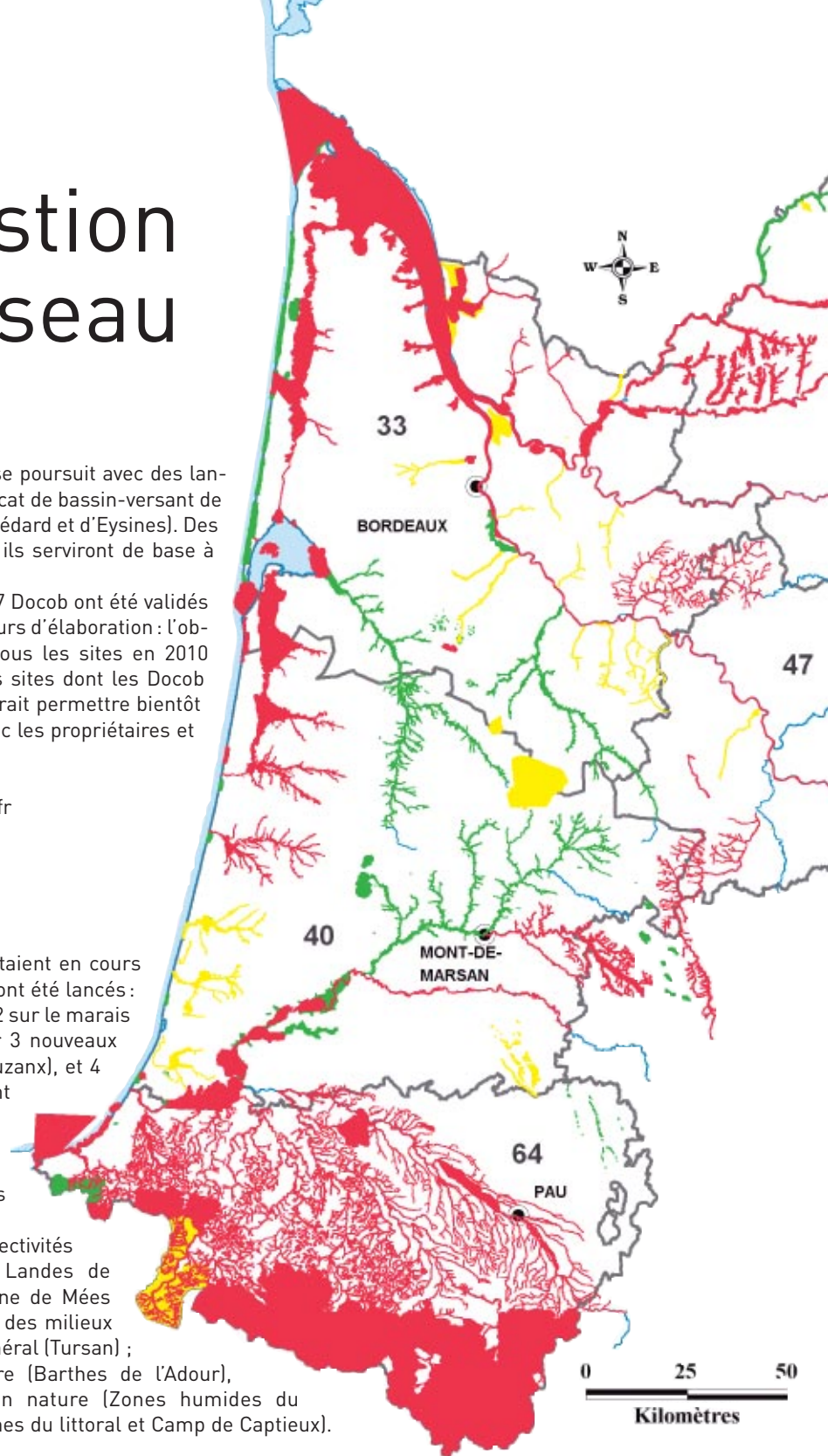
Fin 2007, 11 Docob étaient validés et 7 étaient en cours d'élaboration. Depuis, 6 nouveaux Docob ont été lancés : 4 pour les zones humides du Marensin et 2 sur le marais d'Orx. En 2007, l'animation a débuté sur 3 nouveaux sites (Barthes de l'Adour, Midouze et Arjuzanx), et 4 sites disposent de contrats signés dont plusieurs début 2008 : contrats Natura 2000 pour Arjuzanx, Mées et les Dunes du littoral, ainsi que 70 engagements agro-environnementaux sur les Barthes de l'Adour.

Les opérateurs sont variés : des collectivités comme le parc naturel régional des Landes de Gascogne (Leyre et Lagunes), la commune de Mées (Tourbières), le syndicat mixte de gestion des milieux naturels (Arjuzanx et Orx) et le conseil général (Tursan) ; des associations comme Barthes nature (Barthes de l'Adour), Midouze nature (Midouze) ou Marensin nature (Zones humides du Marensin) ; et enfin, l'ONF (Dunes modernes du littoral et Camp de Captieux).

→ Philippe Mallet (DDAF 40) :
philippe.mallet@agriculture.gouv.fr

Les différents sites aquitains et les informations s'y rattachant peuvent être consultés sur la carte du ministère à l'adresse suivante : <http://natura2000.ecologie.gouv.fr/regions/REGFR61.html>

* Démarche d'amélioration des connaissances (dans l'attente du lancement du Docob), comportant notamment la réalisation d'une cartographie des milieux naturels. Initiés par l'État, ces diagnostics sont présentés aux élus et mis à disposition des acteurs locaux. En cas de volonté locale, le lancement direct d'un Docob est privilégié.



Source : DIREN Aquitaine / Fond BD CARTHAGE@IGN - MEEDDAT



Pyrénées-Atlantiques

Le département des Pyrénées-Atlantiques a un retard important dans le lancement des Documents d'Objectifs. En 2007, les contacts pris avec les collectivités territoriales et les acteurs socioprofessionnels ont permis le lancement de deux sites de montagne (Montagne des Aldudes ; Vallée de la Nive des Aldudes, Col de Lindux) tandis que deux autres Documents d'Objectifs étaient validés par leur comité de pilotage : Lac de Mouriscot et Massif de la Rhune et de Choldocogagna.

L'année 2008 devrait confirmer le démarrage de nouveaux sites dans le cadre de Documents d'Objectifs mais également de diagnostics* qui serviront de base à l'élaboration ultérieure des Documents d'Objectifs.

→ **Laurence Reveillé** (DDAF 64) : laurence.reveille@agriculture.gouv.fr

Dordogne

La Dordogne regroupe 21 sites, très diversifiés en termes d'habitats et/ou d'espèces. À ce jour, 8 comités de pilotage ont été constitués. Pour l'année 2008, quelques autres sont prévus.

6 Docob sont validés, 1 est en cours d'élaboration et 1 autre devrait être lancé prochainement. 3 sites font l'objet d'une convention d'animation, sur lesquels le travail de transcription des mesures CAD en MAET est achevé. La contractualisation sous ce nouveau dispositif a repris début 2008 avec deux contrats signés sur crédits 2007. Ainsi, une reprise progressive des demandes semble probable dans les années à venir. De même, la mobilisation des collectivités territoriales et leur implication progressive dans le dispositif devraient permettre une avancée significative dans l'aboutissement de plusieurs Docob.

→ **Éric Fedrigo** (DDAF 24) : eric.fedrigo@agriculture.gouv.fr

→ **Laurence Vallée-Hans** (DDAF 24) : laurence.vallee-hans@agriculture.gouv.fr

Lot-et-Garonne

6 des 15 sites du département disposent d'un Docob validé ou en cours d'élaboration. Les collectivités territoriales commencent à s'impliquer dans l'élaboration ou l'animation des Docob, comme par exemple la commune de Puymirol pour l'animation du site « Coteaux du ruisseau des Gascons ».

En 2007, il n'y a pas eu de lancement de nouveaux Docob, ni de contrats. Ce fut une année de transition en raison d'une longue période électorale et des délais nécessaires pour que le nouveau cadre de cofinancement 2007-2013 avec l'Europe soit opérationnel. Cependant, les contacts noués avec les collectivités et autres partenaires devraient déboucher sur le lancement de plusieurs Docob en 2008.

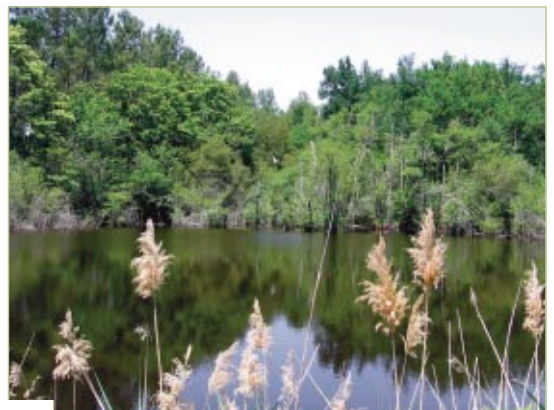
→ **Sylvie Lemozy** (DDAF 47) : sylvie.lemozy@agriculture.gouv.fr



Vallée du Lary



Cistude



Étang à Cistude du pays de Villeneuve-de-Marsan



Coteaux calcaires de la vallée de la Dordogne

La gestion sur les sites aquitains

Basés sur le volontariat, les contrats sont conclus entre l'État, représenté par le préfet, et le propriétaire et/ou gestionnaire pour assurer la conservation voire la restauration des milieux naturels, dès approbation par le préfet une fois le Docob validé par le comité de pilotage. Leur durée est de cinq ans et peut être renouvelée. Le cahier des charges expose les conditions et engagements à souscrire pour l'élaboration du contrat, les aides financières (issues, entre autres, de fonds nationaux et européens) et les critères de contrôle des travaux. Il faut distinguer :

Les contrats en milieu agricole ou « mesures agro-environnementales »

Construites à partir d'engagements unitaires à cahiers des charges nationaux, elles sont adaptées au territoire par le choix des engagements à combiner et par la définition des variables locales. Une mesure, deux au maximum, est proposée par grand type de milieu (couvert).

Les contrats hors milieu agricoles ou « contrats Natura 2000 »

Ils se scindent eux-mêmes en deux catégories, les contrats forestiers et les non forestiers concernant l'ensemble des autres milieux.

La charte Natura 2000

Ce nouvel outil vise à reconnaître et garantir la poursuite des pratiques existantes qui ont permis de maintenir le bon état de certains milieux naturels, voire de favoriser leur développement. L'adhésion à la charte, non rémunérée, ouvre droit à une exonération de la taxe foncière des parcelles concernées non bâties quand le site est désigné en droit français (ZPS ou ZSC) et le Docob approuvé par arrêté préfectoral. Il est possible de signer un contrat (offrant également droit à exonération de la TFNB) en plus de celle-ci.

Les Barthes de l'Adour : exemple à suivre !

Le site des « Barthes de l'Adour » couvre près de 13 000 hectares dans les Landes, de l'amont de Dax à Bayonne. Ce système alluvial remarquable, géré depuis des centaines d'années et pâturé notamment par les emblématiques poneys, fait l'objet d'une contractualisation exemplaire avec plusieurs dizaines de mesures agro-environnementales souscrites. Les clés d'une réussite par Jérôme Fouert-Pouret, représentant aux côtés de Marine Hédiard l'association Barthes Nature (opérateur local du site), et Nicolas Lapeyre, agriculteur signataire d'une mesure agro-environnementale.

« En 2007, Barthes Nature a pu lancer une campagne d'information et de contractualisation autour des MAE telles que définies dans le Docob des « Barthes de l'Adour », validé fin 2006 », avance Jérôme Fouert afin d'expliquer le rôle joué par l'association dans la signature des mesures agro-environnementales. « Ce travail a mobilisé l'ADASEA des Landes et le CPIE de Seignaux-Adour, deux partenaires bien connus localement pour leur implication passée dans ce type de démarche. Cette reconnaissance locale est appuyée par le statut de Barthes Nature dont les adhérents sont tous des acteurs locaux : agriculteurs, élus, forestiers, usagers... C'est ici un avantage indéniable pour coller au mieux aux réalités de ce territoire si singulier. »

Nicolas Lapeyre se rappelle que Barthes Nature lui a effectivement « proposé un panel de plusieurs engagements courant 2007. J'en ai souscrit deux sur une trentaine d'hectares en tout, pour maintenir la fauche et le pâturage sur mes parcelles. » Deux autres engagements l'intéressaient, l'entretien des fossés et la fauche décalée dans le temps, « dont le but est de permettre une meilleure floraison des plantes et de mieux respecter le cycle de reproduction des oiseaux. Mais j'ai choisi les engagements que je pouvais réaliser de suite. De plus, pour mon malheur je suis déjà au plafond de rémunération des MAE ! » Il compte pourtant entretenir les canaux et les haies car la démarche lui plaît : « L'argent, même s'il est important bien sûr, n'est pas une finalité. »

Pour chacun, la signature de ces engagements est source de satisfaction. Selon Jérôme Fouert, « les engagements obtenus sont le fruit d'un travail de large concertation, visant à répondre tant aux priorités de préservation du milieu naturel qu'aux réalités socio-économiques de ce territoire. Le premier bénéfice à en tirer

est la confirmation d'un climat de confiance et d'un partenariat local. Les MAE concrétisent l'ambition de gérer cet espace rural par le soutien d'activités traditionnelles, tout en assurant la préservation des richesses naturelles spécifiques aux barthes. Le maintien prioritaire des zones de fauche et des pâturages illustrent ici cette convergence. »

Nicolas Lapeyre souscrit pleinement à cette analyse, confirmant qu'il peut ainsi continuer à utiliser ses parcelles en zone humide et éviter qu'elles ne s'embroussaillent. « Le maintien d'une activité pastorale dans ces secteurs est à mes yeux très important : il est valorisant de penser que grâce à une activité économique comme l'élevage, on garde des paysages magnifiques et un patrimoine naturel très riche. »

Natura 2000 serait-il donc la solution rêvée pour le devenir des Barthes ? Sans aller aussi loin, Jérôme Fouert se réjouit que « les acteurs locaux perçoivent de mieux en mieux l'intérêt de Natura 2000 en termes de gestion territoriale. L'équilibre écologique des Barthes repose étroitement sur le maintien et le soutien des activités traditionnelles. La reconnaissance de ce lien étroit est valorisée par Natura 2000. » Toutefois, il reconnaît que certains points ne permettent pas de se projeter sur le long terme : évolution fréquente des cadres administratifs, lisibilité limitée des financements disponibles, ou encore obligation de suivre des documents cadres nationaux parfois en décalage avec les réalités locales... « Mais Natura 2000 reste un outil que l'on peut rendre très efficace. »

Nicolas Lapeyre, qui avait déjà pu voir les résultats de la démarche dans le secteur des Grands Causses en Aveyron, tient à souligner qu'il n'a jamais été opposé à Natura 2000 : « Dès le début, j'ai pensé que c'était l'outil idéal pour maintenir la qualité de notre terroir, ses paysages, son patrimoine naturel et ses activités, comme la chasse par exemple. J'adhère totalement à Natura 2000, dans la mesure où ce n'est pas un système imposé mais plutôt basé sur le volontariat. Les décisions ont été prises ensemble, de manière à ce que tout le monde se comprenne, et l'animation est menée par un acteur local. J'ai d'ailleurs pu assister à 3 ou 4 réunions. » Pour lui, ce principe de fonctionnement est bon : ce n'est pas pour rien que tant d'agriculteurs se sont engagés sur 560 hectares ! Il lui reste quand même à attendre... que les aides arrivent. « Mais bon, question matériel, je me suis investi prudemment et j'ai seulement acquis le matériel de fenaison. Je n'ai pas tout acheté avant d'avoir reçu les subventions. »

Les prairies



Prairie de la vallée de la Nizonne

Description

Les prairies sont des milieux herbeux « semi-naturels », issues pour la plupart des grands défrichements intervenus depuis le Néolithique, période où l'Homme s'est sédentarisé afin d'exploiter de manière rationnelle les ressources de son environnement. Les caractéristiques physiques du milieu (sols acides ou calcaires, secs ou humides, plus ou moins profonds et donc fertiles, altitude, climat...) ainsi que le mode de gestion (fauche, pâturage) ont permis l'expression d'une grande diversité de prairies et de la flore et la faune qu'elles abritent. De nombreuses espèces d'insectes viennent butiner les fleurs et constituent la base d'une chaîne alimentaire diversifiée : mammifères, reptiles, oiseaux... Les sols pauvres en minéraux, dits « oligotrophes », favorisent la plus grande biodiversité floristique (et donc faunistique).

Distribution

Les prairies humides à Molinie (graminée) ont une répartition spatiale couvrant la plupart de la région. Les communautés à laîches (ou carex), dites « thermo-atlantiques » en raison de leurs affinités méditerranéennes, sont confinées aux dépressions arrière-littorales. Toutefois, les prairies maigres de fauche « classiques » sont les plus largement représentées en France, dans les domaines continental et atlantique,

mais aussi dans quelques secteurs méditerranéens. Dans les Pyrénées-Atlantiques, les prairies de fauche de montagne prennent le relais.

Menaces

Toutes les prairies ne sont pas menacées par les mêmes facteurs : les prairies humides à Molinie et celles à laîches sont désormais en très forte régression. Les premières, à la faible valeur fourragère, pâtissent de l'abandon des pratiques pastorales (pâturage, fauche tardive) et du drainage (parfois à la faveur de peupliers). Les secondes, littorales, sont très sensibles au piétinement et à l'abaissement de la nappe phréatique (dû aux plantations de Pin maritime ou à l'embroussaillage par les saules). Les prairies maigres de fauche sont plus menacées par les pratiques agricoles intensives : les apports excessifs d'engrais, ou le complément par un pâturage trop marqué, enrichissent le milieu qui devient eutrophe. Le nombre d'espèces diminue, surtout au profit des graminées. La transformation des prairies en cultures est également préjudiciable.

Gestion

Le respect de la diversité floristique des prairies humides nécessite tout d'abord de contrôler le niveau de la nappe phréatique. Pour l'ensemble des prairies, la

Habitats et espèces d'intérêt communautaire associés

- 6410 • Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
- 6420 • Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes
- 6510 • Prairies maigres de fauche de basse altitude
- 6520 • Prairies de fauche de montagne
- 1059 • Azuré de la Sanguisorbe
- 1060 • Cuivré des marais
- 1065 • Damier de la Succise
- 1071 • Fadet des laîches
- 1074 • Laineuse du prunellier

Ainsi que de nombreuses espèces de chauves-souris et d'oiseaux (terrains de chasse) :

- 1324 • Grand Murin
- 1304 • Grand Rhinolophe
- 1310 • Minioptère de Schreibers
- 1307 • Petit Murin
- 1303 • Petit Rhinolophe
- 1321 • Vespertilion à oreilles échancrées
- 1323 • Vespertilion de Bechstein

Bibliographie

Pour les habitats

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers4.html>

Pour les espèces

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers7.html>

fauche tardive (en été) doit être favorisée afin de respecter les cycles de reproduction des différentes espèces. Le foin est toutefois moins appétent pour le bétail, et les contrats constituent une solution face au manque à gagner. Les produits sont exportés et les intrants limités (voire supprimés) pour ne pas enrichir ou détériorer le milieu. Dans le cadre d'une gestion mixte fauche/pâturage, ce dernier doit être extensif et concerner les regains en arrière-saison lorsque les sols sont ressuyés. Une deuxième fauche de refus peut être envisagée. Il ne faut pratiquer aucun boisement ou retournement pour mise en culture ; l'envahissement par les ligneux est à surveiller.

Intrant

En agriculture, ce sont les différents produits apportés aux terres, comme les engrais, les amendements (éléments améliorant les propriétés physiques et chimiques du sol, tels que le sable, la tourbe, la chaux...), les produits phytosanitaires (anti-parasitaires, pesticides), les activateurs ou retardateurs de croissance.

Laisse de basse mer

Limite extrême atteinte par la mer sous l'influence de la marée, en l'absence de perturbations météo-océanographiques exceptionnelles. Juridiquement, c'est la limite entre la terre et la mer.

Milieu eutrophe

Milieu riche en éléments nutritifs (contrairement à oligotrophe).

Nourricerie

Zone où se regroupent les alevins et juvéniles d'une espèce mobile durant les premiers mois ou les premières années de leur vie, pour s'y nourrir et poursuivre leur développement.

Recrutement

Effectif de juvéniles qui vient chaque année reconstruire le stock constamment réduit par les morts naturelles et les captures.

POUR SAVOIR PLUS

Direction régionale de l'environnement
(DIREN) www.aquitaine.ecologie.gouv.fr

**Ministère de l'Écologie, de l'Aménagement
et du Développement durables** (MEDAD)
www.developpement-durable.gouv.fr

Réseau Natura 2000
www.natura2000.fr

Commission européenne
www.eurosite-nature.org
http://ec.europa.eu/environment/nature_biodiversity/index_en.htm

Crédits

Éditeur : DIREN Aquitaine.
Directeur de la publication :
Jean-Pierre Thibault.

Comité de rédaction : Biotope/D. Richin et
représentants des préfectures, des DDAF,
de la DIREN.

Crédits photos : Biotope (Y. Bernard,
F. Melki, F. Pouzet, D. Richin, O. Touzot,
J. Tranchard), sauf p. 7 : PNR Périgord-
Limousin (G.-N. Grosset).

Graphisme/Réalisation : Biotope/N. Pruneau.
Interviews réalisées : Biotope/D. Richin.
Impression : Causses et Cévenne,
sur papier recyclé.

Tirage : 10000 exemplaires.

Actualités en bref

Contrats Natura 2000 : ça redémarre !

Après une année 2007 de transition, le dispositif contractuel hors milieux agricoles a pu redémarrer avec la mise en place des modules d'« Osiris », l'outil unique d'instruction et d'engagement des actions cofinancées par l'Union européenne dans le cadre du Programme de développement rural hexagonal 2007-2013.

Ainsi, après les premiers contrats signés en 2005 et 2006, 8 nouveaux contrats, en attente depuis 2007, ont été instruits et engagés en mars 2008 par les DDAF. Le montant des aides de l'État et de l'Union européenne s'élève à 258 100 euros, permettant un programme d'actions de 539 900 euros grâce à la part d'autofinancement des collectivités territoriales.

Les actions prévues sont de différentes natures : gestion de milieux secs (pelouses calcaires) et humides (prairies, tourbières), définition de périmètre de quiétude et de protection de colonies de chauves-souris...

Les signataires sont des collectivités territoriales, des établissements publics, des associations et des particuliers.

D'autres contrats seront engagés plus tard dans l'année.



Grand Rhinolophe



Goéland argenté

Consultations en cours pour Natura 2000 en mer

Dans le cadre de la finalisation du réseau Natura 2000 sur son volet marin, la consultation officielle des collectivités territoriales a été engagée du 17 avril au 17 juin 2008. Elle a fait suite à la tenue de Comités départementaux Natura 2000 qui ont permis d'informer l'ensemble des acteurs concernés : socioprofessionnels, élus, membres d'associations...

Passage de témoin entre les CAD et les MAET

Le programme de transcription en MAET (mesures agro-environnementales territorialisées) des cahiers des charges des anciens CAD (contrats d'agriculture durable) des Documents d'Objectifs validés en comité de pilotage est en cours. Il a déjà abouti sur 7 sites* dont les projets ont été validés par la Commission régionale agro-environnementale (CRAE), qui associe l'ensemble des acteurs concernés. Sur ces sites, les agriculteurs ont pu souscrire des contrats en 2008. Rappelons qu'en 2007, année de transition, un seul site, les Barthes de l'Adour, avait pu bénéficier de contrats.

La transcription se poursuit sur les autres sites dotés d'un Document d'Objectifs, tandis que sur les sites dont l'élaboration du Document d'Objectifs est en cours, la définition des MAET se fait sur la base du nouveau dispositif de contractualisation.

* Vallée de la Nizonne (24 et 16), Vallées des Beunes (24), Vallon de la Sandonie (24), Barthes de l'Adour (40), Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (40), Vallées de la Grande et de la Petite Leyre (33 et 40), Coteaux de Castelpugon, de Castillon et de Lembeye (64).



Vallée de la Garonne